



Bulletin d'information de la commune de Montagne
Directeur de publication : Pierre YERLES, Maire / Rédacteur en chef : Commission information

Bulletin n° 9

Ne pas jeter sur la voie publique

Commune
de
Montagne



Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 15 septembre 2015

Ne pouvait être présent : Pierre PORTAUD.



Admission en non-valeur 2015 de titres : sur demande du Trésorier, d'admission en non-valeur concernant des titres émis entre 2005 et 2013, le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à admettre en non-valeurs :

- Des créances irrécouvrables pour un montant de 1 208,66 €.
- Des créances éteintes pour un montant de 286,79 €.



Subvention voyage en Allemagne collégiens du collège de Lussac : sur demande d'Olivier HERCE, Principal du Collège de Lussac, d'attribution d'une aide pour un voyage du 7 au 14 octobre 2015 par les élèves du collège, le Conseil Municipal, DECIDE d'allouer une subvention de cinquante euros par enfant (résidant sur la commune), soit cent cinquante euros au total.



Autorisation signature avenant n° 3 à la convention du 21 décembre 2004 entre la DGFIP, la CDC du Grand Saint-Emilionnais, le Département de la Gironde, le SIEA de l'Est du Libournais, la SAFER Aquitaine Atlantique, le SDEEG et la chambre d'agriculture de la Gironde et les nouveaux partenaires : considérant la convention initialement passée par l'ancienne C.D.C.

de la Juridiction de Saint-Emilion avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) afin de pouvoir récupérer le cadastre sur ses 8 communes,

Considérant la mise à jour nécessaire de ladite convention afin de récupérer l'ensemble des données cadastrales à l'échelle des 22 communes composant la nouvelle C.D.C. du Grand Saint-Emilionnais, le Conseil Municipal, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention du 21 décembre 2004 entre la DGFIP, la CDC du Grand Saint-Emilionnais, le Département de la Gironde, Le SIEA de l'Est du Libournais, la SAFER Aquitaine Atlantique, le SDEEG et la chambre d'agriculture de la Gironde, et les nouveaux partenaires que sont les communes des Artigues de Lussac, Belvès de Castillon, Francs, Gardegan et Tourtirac, Lussac, Montagne, Néac, Petit Palais et Cornemps, Puisseguin, Saint Cibard, Saint Genès de Castillon, Saint Philippe d'Aiguilhe, Sainte Terre et Tayac.



Vente du Chemin Rural n° 82 de Cazelon (anciennement C.R. n° 60 de Cazelon) - accord de principe avant enquête publique : vu les demandes d'acquisition du Chemin Rural n° 82 de Cazelon, d'une longueur totale de 349 m sur une largeur de 4 m et enclavé dans leurs propriétés, formulées par :

- M. Eric DUCOBU, pour partie
- M. Jacques PALLARO, pour partie
- M. Denis FOURLOUBEY, pour partie

le Conseil Municipal :

- DECIDE de reporter sa décision dans l'attente de renseignements complémentaires sur ces demandes d'acquisition.
- CHARGE Monsieur le Maire de rencontrer Mrs Eric DUCOBU, Jacques PALLARO et Denis FOURLOUBEY afin d'évoquer avec eux les quelques points à éclaircir en vue de la finalisation du projet. Une décision sera prise ultérieurement à l'occasion d'une prochaine délibération du Conseil Municipal en fonction des éclaircissements apportés par les parties au dossier.



Motion de soutien à l'Association des Maires de Gironde (AMG) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat : Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, vont être massivement confrontées à des difficultés financières d'une

gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, l'AMG souhaite soutenir l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

En effet, si cette baisse est maintenue sur les 2 prochaines années, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

L'AMG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que l'AMG soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et à minima un lissage dans le temps
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal APPROUVE la motion de soutien à l'AMG.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Projet de création de logements sociaux par la société MESOLIA : le projet, tel qu'il a été présenté à l'architecte des bâtiments de France, doit être reformulé, ce qui va entraîner un certain retard.



Demande de bourse d'études pour la poursuite de son cursus scolaire à l'étranger : suite à une demande d'une étudiante montagnaise, il sera fait réponse en expliquant qu'une municipalité n'a pas vocation à donner des bourses aux étudiants, qu'il existe des organismes spécifiques qui distribuent des aides (prêt étudiants auprès des banques par exemple) et que les étudiants ont aussi la possibilité de contracter un prêt à l'étranger et/ou de travailler pendant leurs études pour les financer.



OFFICE DE
TOURISME

Projet de fusion des Offices de tourisme – Plan d'actions touristique du Libournais : le projet présenté n'est pas encore acté. La volonté de Libourne est de récupérer le Saint-Emilionnais dans son giron. Ce que ce dernier refuse catégoriquement.



Caves LATEYRON – carrières de Bertin : une lettre du Conseil Départemental de la Gironde (Direction des infrastructures, Bureau des carrières souterraines) indique « qu'une visite des carrières a été effectuée le 27 février 2012, date à laquelle aucun signe de désordre récent n'a été observé. Néanmoins, ce site souterrain étant utilisé par des employés dans le cadre d'une activité commerciale, je vous conseille vivement d'indiquer à l'exploitant de faire réaliser une nouvelle surveillance des caves par un bureau d'étude spécialisé ». A ce courrier, était joint une liste de cabinets offrant une prestation intégrée de maîtrise d'œuvre complète géotechnique – carrières souterraines – vides naturels et falaise. Une lettre de recommandation, reprenant les termes du courrier précité du Conseil Départemental, ainsi que la liste des cabinets d'expertise ont été envoyées le 9 septembre dernier aux Ets LATEYRON. Cette nouvelle expertise est d'autant plus nécessaire que cette année de sécheresse a été suivie par des pluies importantes : situation favorable aux mouvements de terrains.



Pétition mauvais état chaussée RD 224E1 à Bertin : suite à l'envoi d'une pétition par les riverains, une correspondance du Directeur des infrastructures du Conseil Départemental fait état d'une « acquisition foncière en cours » nécessaire préalablement au « projet de renforcement et d'élargissement afin de mettre en sécurité la RD 244E1 ». Dès cette acquisition, les travaux de réfection de la chaussée en travers de Bertin seront réalisés. Des travaux de goudronnage provisoire ont tout de même été effectués sans qu'à aucun moment la mairie n'ait été avertie ou informée. La route ayant été barrée le matin même des travaux alors que le centre bourg était déjà en plein travaux de revêtement routier dans le cadre de l'aménagement de bourg.



Fermeture d'une classe au groupe scolaire : cette fermeture qui fait suite à la pénurie en effectifs de 10 élèves a eu lieu une semaine après la rentrée scolaire. Pour rouvrir une classe, il faudra maintenant une trentaine d'élèves supplémentaires : cette classe semble donc fermée pour de nombreuses années. L'inspectrice de l'éducation nationale a précisé qu'en Gironde deux classes seulement avaient été fermées en septembre, une dans le Cubzacais et l'autre à Montagne. Les autres classes fermées en Gironde l'avaient été en Juin dernier. Les élèves qui avaient déjà intégré leur classe, ont du non seulement en changer mais aussi de maîtresse. Notre commune recense de moins en moins de jeunes, c'est pour cela que le projet MESOLIA, évoqué précédemment, prend toute son importance ici.



LA POSTE

Agence de la Poste : un rendez-vous a été pris avec un représentant de la Poste pour évoquer l'avenir du bureau de Montagne et « trouver des solutions ». Il y a un risque important de fermeture du bureau de Poste, malgré les promesses jadis évoquées. Cet été déjà, le bureau a été fermé de début juillet à mi-septembre. Cependant, selon une information donnée par un conseiller, le bureau de poste ne fermerait pas : ce serait un facteur qui, après sa tournée, tiendrait le bureau 2 à 3 heures par jour, l'après-midi. Une solution a aussi été proposée par la poste : avoir un point poste en mairie. Cependant la commune ne possède pas le personnel pour cela et le financement proposé par la poste ne couvre pas le coût (salaire et charges) d'un agent supplémentaire.



Présentation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP) : l'ensemble des immeubles municipaux (bâtiments, cimetières, églises, école, salle polyvalente Ausone, mairie, ...) ont été présentés au responsable de la société chargée de monter le dossier AdAP pour notre commune. Ce dernier s'est rendu en mairie pour présenter son rapport : divers travaux de mises aux normes (hauteur de prises au groupe scolaire, ergonomie, travaux de peinture de signalisation, poignées de portes, etc...) sont bien entendu nécessaires pour un montant s'élevant à 230.000,00 euros ! La mairie a écrit au Préfet pour lui signifier qu'au vu du montant des travaux à réaliser, ils ne pourraient être réalisés qu'avec un subventionnement de l'Etat à hauteur de 80 %. Par ailleurs, un spécialiste des ascenseurs a été reçu en mairie pour étudier la faisabilité d'une installation pour accéder à l'étage, et notamment à la salle des mariages et des séances du conseil municipal. Affaire à suivre...



Décollage de montgolfières : Patricia LAMY, chef pilote, demande à être autorisée à faire décoller des montgolfières depuis la propriété de M. Bernard CORRE à l'occasion des Montgolfiades de Saint-Emilion. Le conseil municipal ne voit pas d'objection à cette demande.



Projet photovoltaïque : la mairie a reçu une proposition de la société INOVIA CONCEPT pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des garages et ateliers municipaux aux Grands Champs. En la matière, la prudence est de mise car les sociétés qui installent le photovoltaïque sont à l'origine de nombreuses malfaçons et disparaissent du jour au lendemain. En outre, le bâtiment concerné est très mal exposé, car pas orienté vers le sud. Même si de plus en plus de collectivités s'équipent et chauffent leurs bâtiments par ce système, qui connaît un fort développement, il apparaît que le bâtiment communal concerné, de par sa situation géographique trop éloignée, ne pourrait pas alimenter d'autres bâtiments municipaux. Dans un premier temps, des renseignements complémentaires sur le projet seront demandés à cette société avant de prendre une décision.



Travaux d'aménagement des locaux municipaux loués à la C.D.C. du Grand Saint Emilionnais (aile gauche de l'ancien presbytère Saint Martin) : les travaux de réfection et de mises aux normes (réseau informatique, portes, ...) représentent une plus-value pour l'immeuble de 60.000,00 euros. La salle à l'étage est utilisée pour tous les conseils communautaires.



Bibliothèque municipale : tous les livres prêtés par le Conseil Départemental, via la bibliothèque départementale de prêt, vont être rendus afin d'être remplacés par les (nombreux) dons des administrés. La bibliothèque, qui se trouve à l'accueil de la mairie, n'est plus fréquentée depuis maintenant quelques années. L'idée de l'installation d'une cabane à lire sur le territoire de la commune est évoquée : la cabane à lire permettant en effet un accès aux livres 24h/24 et 7j/7, le soir, le week-end, pendant les vacances... Les lecteurs prennent, rendent ou non, apportent, échangent, les livres. Tout se passe en autogestion. Par ailleurs, un réseau de bibliothèques, au niveau de l'intercommunalité, se met en place.



Demande de subvention : M. Claude SOUILLARD, correspondant sur Montagne du Souvenir Français, demande l'attribution d'une subvention pour cette association. C'est la première fois que la commune compte un représentant de cette association sur son territoire. Le Souvenir Français est une association qui survit à la disparition des anciens combattants en perpétuant leur mémoire et en s'occupant de leurs sépultures, souvent à l'abandon. En contrepartie, elle fixe une affichette dans le cimetière en indiquant qu'elle est intervenue sur la tombe de M. UNTEL, comme cela est le cas à notre cimetière de Parsac. Sur les quatre cimetières que compte notre commune, une seule tombe d'ancien combattant est recensée (à Parsac justement). Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50,00 euros à compter du budget 2016.



Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) : le SCOT a été créé pour être opposable au Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il a été initié il y a 10 ans et arrive à sa concrétisation. Il concerne le territoire du Libournais. Il vient à l'appui de la loi NOTRE qui va empêcher les communes à construire n'importe où. Le SCOT, nouvelle version, se substitue au Pays du Libournais qui a disparu : il s'est transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais.



L'école de rugby de l'UAL remercie la municipalité pour la mise à disposition gracieuse de nos installations sportives (terrain + douches) à l'occasion de la « fête des jeunes de l'école de rugby » le dimanche 28 juin dernier.



Collecte de sang : la date de la prochaine collecte est le jeudi 25 août 2016. Les résultats de la collecte 2015 sont : 59 présentés (dont 3 nouveaux) pour 49 poches prélevées. Melle DELMAS a été élue présidente de l'association du Lussacais en remplacement de M. CHOURY.



Association PETRONILLE : l'association de valorisation du patrimoine et de soutien à la création artistique en Gironde demande une autorisation pour l'organisation d'une randonnée, sur la boucle qui traverse la commune, pour 25 personnes environ encadrées par 2 guides. Le conseil municipal donne son accord.



Ne pouvaient être présents : GERBER Annie, GREGOIRE Marie-Cécile, DOMINIQUE Mélissa, BURGAUD Monique et MARCHAND Sarah.

UNE MINUTE DE

SILENCE

Une minute de silence est respectée en mémoire des nombreuses victimes de l'accident de bus de Puisseguin.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal leur accord pour modifier l'ordre du jour, afin de le compléter en y ajoutant deux sujets supplémentaires à délibérer, à savoir : l'adhésion au syndicat d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) avec désignation d'un délégué pour siéger au comité syndical et l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI). Le conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour.



Approbation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) de la commune de Montagne :

la loi du 11 février 2005 imposait que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au 1er janvier 2015. Face aux difficultés financières et techniques rencontrées pour cette mise aux normes, le gouvernement a choisi d'assouplir cette obligation. Un délai supplémentaire peut être accordé aux propriétaires ou exploitants d'ERP sous condition de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Un Ad'AP correspond à un plan de financement relatif à la mise aux normes d'un ERP. Il comprend donc :

- Un diagnostic du bâtiment en matière d'accessibilité
- La nature des travaux pour une mise en conformité
- La programmation de ces travaux dans le temps
- L'estimation financière de la mise en accessibilité

Dans le cadre de son Ad'AP, la commune de MONTAGNE doit donc programmer, sur 6 ans, la mise en accessibilité de :

- Bibliothèque : pose d'une signalétique, interventions sur le cadre bâti
- Cimetière : aménagement place de stationnement PMR et des allées
- Cimetière de la Grande Barde : aménagement des allées
- Club-House du Tennis : aménagement de l'entrée et interventions sur le cadre bâti
- Ecole élémentaire : création d'une place de stationnement PMR, aménagement de l'entrée, interventions sur le cadre bâti, aménagement de l'escalier et aménagement des sanitaires
- Ecole maternelle : aménagement de l'entrée, de l'escalier et des sanitaires, interventions sur le cadre bâti, déplacement bureau directrice
- Eglise Saint-Martin : aménagement place de stationnement PMR et interventions sur le cadre bâti
- Eglise de Parsac : aménagement place de stationnement PMR et interventions sur le cadre bâti
- Eglise de Saint-Georges : aménagement place de stationnement PMR et interventions sur le cadre bâti
- Mairie : aménagement place de stationnement PMR et interventions sur le cadre bâti
- Salle polyvalente Ausone : aménagement place de stationnement PMR et interventions sur le cadre bâti
- Stade de football : aménagement place de stationnement PMR et interventions sur le cadre bâti

Il est proposé de programmer la mise aux normes de ces sites comme suit :

- Année 2016 : la mise en accessibilité de l'église de Parsac et de la salle polyvalente Ausone pour un montant chiffré à 15 411,00 € TTC.
- Année 2017 : la mise en accessibilité de l'école maternelle et du club-house du tennis pour un montant chiffré à 13 546,00 € TTC.

- Année 2018 : la mise en accessibilité de l'école élémentaire pour un montant chiffré à 22 914,00 € TTC.
- Année 2019 : la mise en accessibilité du cimetière et de la mairie pour un montant chiffré à 16 419,00 € TTC.
- Année 2020 : la mise en accessibilité de l'église de Saint-Georges et du terrain de football pour un montant chiffré à 15 282,00 € TTC.
- Année 2021 : la mise en accessibilité de la bibliothèque, du cimetière de la Grande Barde et de l'église Saint-Martin pour un montant chiffré à 15 664,00 € TTC.

Soit un investissement total de 99 236,00 € TTC sur 6 années pour la mise en accessibilité totale de ces 12 sites.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune de MONTAGNE tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération.
- De prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.
- De solliciter l'Etat ou tout autre partenaire qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels ou d'études nécessaires à la mise en accessibilité de ses ERP.
- De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la mise en accessibilité de ces ERP.

 **Subvention voyage en Angleterre (Londres) lycéens du Lycée Max Linder de Libourne** : vu la demande formulée par Monsieur BERGER, Proviseur du Lycée Max Linder de Libourne, en date du 10 octobre 2015, d'attribution d'une aide pour un voyage du 11 au 16 janvier 2016 par les élèves du Lycée, le Conseil Municipal DECIDE d'allouer une subvention de cinquante euros (50,00 €) par enfant (domicilié à Montagne), soit cent euros (100,00 €) au total, somme qui sera inscrite à l'article 6574 du budget 2015.

 **CNP Assurances : Contrat d'assurance - Incapacité de travail** : la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité. Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal DECIDE de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P. Assurances pour une durée d'une année et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

 **Adhésion au Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde avec désignation d'un délégué pour siéger au Comité Syndical** : Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2015,

Dans le but d'offrir une meilleure qualité de service public, notre commune a décidé de transférer les compétences suivantes au SDEEG : Eclairage public et distribution publique en gaz naturel.

Au regard des compétences déjà transférées au SDEEG et afin d'être acteur de la gouvernance de ce dernier, il est proposé que la commune adhère directement à ce syndicat pour participer au vote des délibérations des différents collèges la concernant.

Au regard des statuts en vigueur (article 15), il appartient de désigner un délégué pour siéger au Comité Syndical du SDEEG. Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 50 € par délégué.

Le Conseil Municipal DECIDE de l'adhésion de la commune au SDEEG et désigne le délégué suivant pour la représenter : M. Michel COUDROY, Adjoint au Maire.

 **Elaboration du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI)** : Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoyant la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), dans les conditions définies à l'article 33 de la loi, codifié à l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le projet de SDCI de la Gironde établi en date du 8 octobre 2015 par la Préfecture de la Gironde, le Conseil Municipal DECIDE de donner un avis favorable aux articles suivants du projet de SDCI de la Gironde, établi en date du 8 octobre 2015, par la Préfecture de la Gironde :

- Article n° 11 : extension du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI) aux communes de Pomerol, Saint Christophe de Double et le Fieu

- Article n° 24 : Dissolution du syndicat intercommunal d'électrification de Cavignac, du syndicat intercommunal d'électrification de Camarsac – Montussan, du syndicat intercommunal d'électrification du Sauternais, du syndicat intercommunal d'électrification du Sud de La Réole, du syndicat intercommunal d'électrification du Fronsadais, du syndicat intercommunal d'électrification de Saint Philippe d'Aiguilhe et reprise des compétences par le SDEEG.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Plateforme élévatrice AXESS : suite à la demande d'un devis, il apparaît que le coût, hors travaux annexes (création d'une porte à l'étage et d'un double accès à la cabine depuis l'extérieur du bâtiment) à charge de la municipalité, s'élève à 24.383,16 € TTC. Les bâtiments (écomusée + OT) étant mis à la disposition de la Communauté de Communes, cette dernière devra participer financièrement au projet s'il devait se concrétiser. L'appareil est prévu pour des personnes en situation de handicap, même équipées d'un fauteuil roulant. Catherine HENRY ajoute que le nom exact n'est pas monte-charge mais plateforme élévatrice ou élévateur vertical.



Visite délégation d'élèves Siciliens : une réception d'élèves Siciliens, actuellement au Lycée agricole de Libourne-Montagne, a été organisée en mairie. A cette occasion, un pot de bienvenue leur a été offert. Deux courriers en provenance de la ville de Caltanissetta ont été adressés à la municipalité en remerciement de l'accueil et de la gentillesse qui ont été réservés aux étudiants lors de cet échange culturel. Deux livres ont également été offerts à la municipalité par la délégation Sicilienne, ces derniers étant en libre accès à la bibliothèque de la mairie.



Dotation de solidarité communautaire (DSC) : l'instauration d'une Dotation de solidarité communautaire pour l'année 2015 a été actée par la communauté de communes du Grand Saint Emilionnais. Le montant attribué à notre commune, non prévu au budget car non attendu, sera de 32 747,00 € (après validation par le conseil communautaire).



Confrérie des vigneron : la confrérie va organiser un jumelage avec la commune de Brest à l'occasion des « fêtes maritimes internationales de Brest » du 13 au 19 juillet 2016. Lors de cette manifestation, qui attire des milliers de visiteurs, la confrérie tiendra un stand important en représentation de la commune de Montagne à travers ses vins. A cette occasion, une subvention de la municipalité serait la bienvenue. Ce sont entre 700.000 et 1.000.000 visiteurs qui sont attendus sur cette manifestation. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 500,00 € à la confrérie. Une délibération en ce sens sera votée lors de la prochaine séance du conseil municipal.



Bureau de poste : Monsieur le Maire a reçu en mairie Mme Catherine PETIT, déléguée de la Poste, qui l'a informé du prochain remplacement du guichetier par un facteur-guichetier. L'amplitude horaire d'ouverture au public (5 matinées de 3 heures – de 9h à 12h) restant inchangée, il n'y aura pas d'incidence pour les administrés.



S.D.E.E.G. : un rapport sur le groupement de commandes d'achat d'énergie, mis en place au niveau des communes et notamment pour notre commune, permet de constater une économie de 10 % sur nos facturations d'énergie électrique.



Tavaux du centre bourg : un compte rendu est fait sur l'avancée des travaux : toutes les malfaçons ont été reprises sans coût supplémentaire pour la collectivité. Les reprises de consolidation de la voirie devraient tenir plus longtemps que les réalisations initiales.



Nommage et numérotation des adresses des logements Montagnais : la commission chargée du nommage des rues, chemins, hameaux et de la numérotation des logements de la commune avance à grands pas. Pour mémoire, ces travaux faisaient partis du programme électoral des deux listes présentes lors du dernier scrutin municipal. Le choix du modèle des panneaux de signalisation qui seront installés sur notre commune a été arrêté. Ce projet est devenu pratiquement obligatoire face aux demandes des services de secours (pompiers, SAMU), de la Poste, des transporteurs, des livreurs et de l'INSEE lors du recensement de la population, qui demandent que les adresses soient normalisées pour assurer convenablement leurs missions. Montagne reste une des dernières communes alentours à ne pas avoir d'adresses normalisées. Pour palier à cela, toutes les maisons ont été numérotées à l'issue de ce travail de recensement. Au total c'est une centaine de voies qui ont été baptisées pour 170 panneaux à installer. Certains administrés feront donc l'objet d'un changement d'adresse et/ou de numérotation de leur habitation. Suite à une demande d'administrés, une impasse des anciens combattants sera créée. Monsieur le Maire remercie tous les membres de la commission pour le travail remarquablement accompli.



Association « les belettes du désert » : un repas est organisé, salle Ausone, le samedi 5 décembre prochain, afin de récolter des fonds pour la participation d'un équipage (Laëtitia APARISI Pilote et Marie-Cécile GREGOIRE Copilote) au Trophée Roses des Sables 2016 (défi humanitaire et sportif).



Semi-marathon du Saint Emilion : un courrier de l'Association « Le Lièvre et la Tortue », en partenariat avec l'ASL Athlétisme, remercie la municipalité pour la subvention attribuée, l'aide matérielle (prêt de mobilier et mise à disposition d'agents municipaux) et la présence de Monsieur le Maire aux départs des courses et aux remises de récompenses. Soutien contribuant à la réussite de cette manifestation.



Association des Trois Romanes : le 6 novembre prochain, un concert sera organisé en l'église de Saint Georges. C'est la chorale des bastides (Dordogne) qui s'y produira. Le prochain grand projet de l'association est de refaire la grande rosace de l'église de Parsac.



Deux correspondances du Président de la **Fédération Française d'Equitation** informent la municipalité que deux cavaliers de notre commune se sont distingués lors des derniers championnats de France. Gaspard MARTINEAU, inscrit au centre équestre ECURIES DE BRANDEAU a obtenu la médaille d'argent dans la discipline du Horse Ball Championnat Club Pony Minime Elite. Cassandre ERESUE, inscrite au centre équestre S H DE SAINT SEURIN SUR L'ISLE, a obtenu la médaille de bronze dans la discipline du Pony Games Championnat Club Pony Elite Benjamin. Une lettre de félicitations leur sera prochainement envoyée.



Soirée des vœux 2016 : la date du samedi 16 janvier 2016 a été arrêtée. A cette occasion, la présentation des vœux de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais, par l'intermédiaire de son Président, Bernard LAURET, est également confirmée. Une invitation sera lancée aux 22 maires des communes de la C.D.C.

- voir bulletin d'inscription en dernière page -



Cérémonie du 11 novembre : un dépôt de gerbe sera fait au monument aux morts de Montagne (Saint Martin) suivi d'un vin d'honneur à la mairie.



SACEM : un courrier relatif au réveillon 2015 a été adressé à la mairie. Ce courrier est une demande de renseignement sur l'éventuelle location de la salle polyvalente Ausone le soir du réveillon. La SACEM étant chargée de facturer, le cas échéant, les droits relatifs à la diffusion en public d'œuvres musicales. Pour information, la salle n'est pas mise à la location à cette date.



AIPS Boutiques Alimentaires : la collecte nationale, organisée par la banque alimentaire de Bordeaux, se déroulera les vendredi 27 et samedi 28 novembre 2015.



AQUALIS : le dossier sur l'audit du patrimoine du 15 septembre 2015 intitulé « Etude diagnostique des réseaux d'assainissement des eaux usées - Phase 1 - Montagne et Saint Christophe des Bardes » est consultable en mairie.

AVIS DIVERS



ERRATUM. Une erreur s'est glissée dans notre précédente édition : les particuliers n'ont pas besoin de posséder une carte d'accès pour amener leurs déchets dans les déchetteries du SMICAL. Seuls les professionnels sont concernés. Veuillez ici nous en excuser...



La **borne à vêtement** a été déplacée. Elle est maintenant disponible au niveau des ateliers municipaux (lieu-dit les Grands Champs, proche des moulins de Calon).

Les Élus de la MSA Gironde : un relais entre le monde agricole et votre MSA

Des élus MSA, pourquoi ?

La spécificité de la MSA est de reposer sur un système démocratique. En février 2015, les ressortissants agricoles ont élu 583 délégués cantonaux MSA représentant les salariés, les exploitants ou les entreprises agricoles. Dans votre canton, ces élus sont :

(► *merci de reprendre la liste des élus MSA du canton de votre commune jointe à ce courrier.*)

Le rôle des élus MSA

Pour faire vivre des projets locaux et des valeurs de « Solidarité, Responsabilité et Démocratie » pour le monde agricole, l'élu a un rôle de médiateur, de relais d'informations et de veille des besoins :

► **il est le relais entre le monde agricole et la MSA**

Il assure l'interface entre les adhérents et la MSA : proche du terrain, l'élu MSA connaît les besoins des adhérents et, en cas de difficultés, interpelle la MSA ou oriente vers le service pour traiter le dossier.

► **il est un interlocuteur privilégié, à votre écoute au plan local**

Les élus sont les délégués qui vivent comme vous les évolutions agricoles et sont donc les plus à même d'y répondre. Ils contribuent face aux nouveaux besoins et aux nouvelles problématiques à rechercher des solutions nouvelles, adaptées et plus pertinentes.

► **il est proche de vous**

Acteur de la vie locale et professionnelle sur le territoire, l'élu peut vous aider à mettre en œuvre des actions relevant du social, de la prévention santé ou des risques professionnels.

La MSA Gironde : un guichet unique

Si vous êtes affilié à la MSA, que vous soyez salarié, exploitant ou employeur de main d'œuvre agricole, c'est la MSA Gironde qui est votre interlocuteur unique en matière de protection sociale. Elle assure une prise en charge globale allant de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement des cotisations. Elle mène également une politique d'action sanitaire et sociale sur le territoire girondin et prend en charge la santé au travail et la prévention des risques professionnels.



L'essentiel & plus encore

La MSA Gironde à votre service

par téléphone au **05 56 01 83 83**

sur le site www.msa33.fr

« LE PORTAIL » géré par l'Habitat Jeune en Pays Libournais et le l'association Le Lien est un espace ressource permettant de faciliter l'accès à l'information à toute personne en recherche de logement.

LE PORTAIL

Dans le but d'étoffer ce service, « LE PORTAIL » développe une Bourse du Logement de manière à associer les bailleurs privés à l'aide à l'accès au logement autonome.

Bourse du Logement de Libournais

Pour les propriétaires

Mise en ligne gratuite de votre offre sur le site
www.portail-logement-libournais.fr

Action de médiation en cas de difficultés ou de litiges

Mise en relation avec de potentiels locataires après diagnostic de la demande

Accompagnement administratif du locataire lors de l'accès

Le Portail
34 rue Chanzy
33500 Libourne
05 57 25 73 60
lieuresource@hajpl.com

Pour les futurs locataires

Mise à disposition d'offres de logement sur le site
www.portail-logement-libournais.fr

Action d'accueil, d'information et d'orientation

Mise en relation avec le propriétaire après évaluation de la demande

Accompagnement administratif lors de l'accès



SPÉCIAL IMPÔTS LOCAUX

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et en 2016.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PAYÉ

Vous serez automatiquement remboursés ; si besoin, vous pourrez en faire la demande **dès le 9 novembre** auprès des services des impôts.

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE PAYÉ

Il vous est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus.

■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

DATES A RETENIR



*** Dimanche 3 janvier : LOTO des Trois Romanes**

*** Samedi 16 janvier : Soirée des vœux**

*** Dimanche 31 janvier : LOTO de l'A.C.C.A. (Chasse)**

VOEUX DU MAIRE ET DU CONSEIL

Et de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais

SAMEDI 16 JANVIER 2016

L'ensemble des Montagnaises et des Montagnais est convié à la présentation des vœux du Maire et des Conseillers le **Samedi 16 Janvier 2016 à 18 heures** à la salle Ausone.

Nous serions heureux à cette occasion d'accueillir les nouveaux habitants de MONTAGNE

La soirée se déroulera comme suit :

- **Présentation des vœux à 18 h**
- **Apéritif dinatoire à 19 h**

Bien que cette soirée soit gratuite, il est **obligatoire** de s'y inscrire. Pour cela nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le bulletin ci-dessous :



Apéritif dinatoire du 16 janvier 2016
réservé EXCLUSIVEMENT aux habitants de MONTAGNE

Bulletin d'inscription
(nom et prénom de chaque personne)

.....
.....
.....
.....

participeront à l'apéritif dinatoire.

Adresse du foyer : 33570 MONTAGNE

(+ Pour les enfants de moins de 10 ans, précisez l'âge s'il vous plaît)

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 08 JANVIER DERNIER DELAI

Mairie de MONTAGNE
Le Bourg
33570 MONTAGNE
05 57 55 21 00